

**Extrait du Registre des Délibérations**  
**Séance du 22 Février 2018**  
**Nombre des Membres en exercice : 78**

**OBJET : 2018-02-19 - ENVIRONNEMENT (8.8) – CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL LIEE A LA REALISATION D'UN PROJET D'ETABLISSEMENT DE SOINS « LES BOUCLES DE LA MOSELLE » SUR LA COMMUNE DE TOUL**

**DATE DE CONVOCATION : 15 FEVRIER 2018**

**DATE DE L’AFFICHAGE : 5 MARS 2018 de l’extrait de Délibération**

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s’est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1<sup>er</sup> étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<b><u>Étaient présents :</u></b>	André FONTANA ayant la procuration de Bernard DEPAILLAT, Gérald LIOUVILLE ayant la procuration de Clément VERDELET, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET (départ à la 2018-02-19), Jean-Luc STAROSSE ayant la procuration d’Olivier HEYOB, Emmanuel PAYEUR ayant la procuration de Mustapha ADRAYNI, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX ayant la procuration de Jean-François SEGALT, Laurent GUYOT ayant la procuration de Christine ASSFELD LAMAZE, Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE ayant la procuration de Patrice KNAPEK, Christophe MAURY ayant la procuration de Yolande AGRIMONTI, Isabelle GUILLAUME ayant la procuration de Fatima EZAROIL, Jean-Robert GORCE (départ à la 2018-02-08), Philippe MONALDESCHI, Bruno BECK ayant la procuration d’Isabelle GASPARD, Damien BRASSEUR (départ à la 2018-02-02), Roger JOUBERT, Chantal PIERSON ayant la procuration de Damien BRASSEUR à compter de la 2018-02-02, Patrick THIERY, Philippe HENNEBERT, François MANSION, Jean-François MATTE (départ à la 2018-02-12), Elisabeth GILET ayant la suppléance de Kristell JUVEN, Jorge BOCANEGRA ayant la procuration de Catherine BRETENOUX, Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Michèle PILOT ayant la procuration de Malika GHAZZALE, Michel NOISSETTE, Alain BOURGEOIS ayant la procuration de Lydie LEPIOUFF, Guy SCHILLING ayant la procuration de Gérard HOWALD, Marie VIOT ayant la procuration de Catherine GAY, Pascal MATTEUDI, Raphaël ARNOULD, Gérard BOULANGER, Corinne LALANCE, Christine THERMINOT, Christelle AMMARI, Denis PICARD, Jean Pierre COUTEAU, Thomas MIGOT (départ à la 2018-02-02), André FONTAINE, Dominique PERRIN ayant la procuration de Fabrice DE SANTIS, André MAGNIER, Bernard DROUIN ayant la procuration de Régis MATHIEU, Jean-Louis CLAUDON ayant la procuration d’Alde HARMAND, Thierry COLLET.
<b><u>Étaient excusés :</u></b>	Yolande AGRIMONTI, Patrice KNAPEK, Isabelle GASPARD, Régis MATHIEU, Clément VERDELET, Bernard DEPAILLAT, Kristell JUVEN, Gérald ERZEN, Xavier RICHARD, Catherine BRETENOUX, Fabrice DE SANTIS, Gérard HOWALD, Matthieu VERGEOT, Catherine GAY, Claudine CAMUS,
<b><u>Avis de procuration :</u></b>	Pour la 2018-02-01 : 18 avis procuration ; de la 2018-02-02 à la fin : 19 avis de procuration.
<b><u>Avis de suppléance :</u></b>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<b><u>Secrétaire de séance :</u></b>	Guy SCHILLING
<b><u>Nombre de présents :</u></b>	2018-02-01 : 48 présents ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 46 présents ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 45 présents ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 44 présents ; de la 2018-02-19 à la fin : 43 présents.
<b><u>Nombre de votants :</u></b>	2018-02-01 : 66 votants ; de la 2018-02-02 à la 2018-02-07 : 65 votants ; de la 2018-02-08 à la 2018-02-11 : 64 votants ; de la 2018-02-12 à la 2018-02-18 : 63 votants ; de la 2018-02-19 à la fin : 62 votants.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2018

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20180222-2018\_02\_19-

Dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'Agence Régionale de Santé en vue de permettre le renforcement de l'offre de soins sur le territoire, la SARL LES BOUCLES DE LA MOSELLE a été retenue pour la réalisation d'un établissement de santé psychiatrique.

Au terme du partenariat conduit entre la Ville de Toul et la Communauté de Communes Terres Toulaises, l'option d'implantation du projet sur le secteur Gama-Franchemare a été retenue, compte-tenu du cadre environnant privilégié de ce site et de ses commodités d'accès à l'échelle du Toulais.

Aussi, la future clinique s'implantera sur l'emprise foncière constructible de 47 450 m<sup>2</sup> située sur le ban communal de Toul, le long de la RD 960B, complétée d'un parc paysager attenant, coté Ecrouves.

Ce secteur étant classé en zone AU du Plan Local d'Urbanisme (zone d'urbanisation future), la réalisation de travaux d'équipements publics est nécessaire pour permettre l'implantation du projet.

Pour assurer le financement de ces travaux de VRD (eau, assainissement, électricité, télécom, ...), il est proposé de conclure, avec l'aménageur, une convention de « Projet Urbain Partenarial », outil de financement des équipements publics créé en 2009, codifié aux articles L332-11-3 et L 332-11-4 du Code de l'urbanisme.

Les travaux d'assainissement relevant de la compétence de la communauté de Communes Terres Toulaises et la compétence de la distribution en eau potable étant assurée par le Syndicat Intercommunal de l'Eau du Cœur Toulais (SIECT), il est proposé d'établir une convention PUP unique multipartite entre la commune de Toul, la CC2T, le SIECT et la SCI LES BOUCLES DE LA MOSELLE.

Compte tenu de la nature du projet, de son implantation et des équipements à créer, la quote-part estimée des équipements publics d'assainissement nécessaires au projet de l'aménageur privé représente 70% du montant des équipements publics totaux à réaliser.

Ainsi, le projet de convention de PUP fixe, pour ce qui concerne l'assainissement, la participation estimative du lotisseur à 107 800 € TTC (sur 154 000 € TTC de dépenses envisagées) ce qui correspond à l'évaluation de la part des équipements publics imputables au projet d'urbanisation envisagé sur les terrains concernés.

La mise en œuvre de la convention PUP, exonèrera le pétitionnaire de Participation pour le Financement de l'assainissement collectif (PFAC). Cette convention PUP correspond aux critères d'éligibilité des projets définis dans le règlement d'extension de la CCT.

Vu l'avis de la commission environnement du 06 février 2018,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :**

- **Approuve les termes de la convention de Projet Urbain Partenarial tels que présentés,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer la convention de PUP précitée,**
- **Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et documents nécessaires,**
- **Inscris les recettes et les crédits nécessaires au budget de référence.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,  
Fabrice CHATELAIN  
**REÇU EN PREFECTURE**  
le 01/03/2018  
Application agréée E-legalite.com  
99\_DE-054-200070563-20180222-2018\_02\_19-